

*Bibliothèque*  
*Jeanne d'Arc*



Extraits des comptes de  
de la ville d'Orléans

Vergnaud-Romagnési

- article extrait du **Bulletin du Bouquiniste**

(n° 96, 98 et 99 -1860-61)

## SIÈGE D'ORLÉANS DE 1429.

Mémoire sur les dépenses faites par les Orléanais en prévision du siège et pendant sa durée, en fortifications, armes diverses, troupes, gratifications, dons à Jeanne d'Arc et autres, extraits des comptes de la ville d'Orléans et de divers auteurs et manuscrits, par Vergnaud-Romagnési, membre de la Société des Antiquaires de France, etc.

Jusqu'à ce moment, on s'est beaucoup occupé de Jeanne d'Arc et du siège d'Orléans; mais les auteurs qui ont écrit sur ces sujets se sont généralement copiés les uns les autres, et ont pris pour base de leurs histoires du siège, le journal même de ce siège, document précieux, et le seul bien authentique que nous possédions, mais incomplet.

Les faits généraux du siège sont donc bien connus, et les actions de Jeanne d'Arc le sont également; mais des détails intéressants sur les usages militaires, sur les mœurs, sur les prix de main-d'œuvre, des armes et autres objets de cette époque, manquent comme complément de tout ce qui a été publié sur le siège d'Orléans.

C'est un exposé des efforts faits par les Orléanais pour défendre leur ville et des frais qu'ils ont courageusement supportés en fortifications, armes, solde de troupes, gratifications, dons, que nous offrons ici pour combler cette lacune.

Nous avons fait ce relevé avec soin, tant dans les archives de la ville d'Orléans, que dans divers écrits et manuscrits, et nous en donnons le résultat qui ne sera pas, nous le pensons, sans utilité pour les auteurs qui voudront jeter un nouveau jour sur ce mémorable siège de 1429, dont la levée sauva la monarchie française.

RELEVÉ DES DÉPENSES FAITES PAR LA VILLE D'ORLÉANS EN PRÉVISION DU SIÈGE  
DE 1429 ET PENDANT LE SIÈGE MÊME.

1400-1590. — De 1400 à 1590 les comptes de la ville d'Orléans étaient divisés en comptes ou dépenses de communes, et en comptes de forteresse. Elle était administrée par des *Procureurs de ville*, choisis par les habitants qui prirent sous Louis XII seulement le nom d'*Echevins*. L'un deux, receveur des deniers communs, était appointé de XL l. (40 l.), pour ses peines et affectait 1/4 du revenu aux besoins généraux et les 3/4 aux fortifications.

1410. — Dès cette époque on avait fait venir deux habiles maîtres maçons, pour réparer les murs d'enceinte et pour rétablir la tour Sud de la porte Bourgogne.

1410. — C'est cette même année où il est parlé dans les comptes de la ville de *Canons* qu'elle possédait déjà.

1412. — En prévision des ennemis et maraudeurs on fit établir bien en

avant des portes de ville quinze barrières, dont quatre au faubourg du Portevau et onze dans les autres faubourgs, ces barrières en bois avaient des chambres (guérites) pour les portiers et *guets de nuit*. Elles furent faites lorsque au mois de juin, le duc d'Orléans Charles I<sup>er</sup> confia la garde de la ville aux habitants,

1415. — Le duc d'Orléans ayant été fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Azincourt, les Orléanais s'occupèrent activement de la défense de leur ville, et montrèrent de nouveau tout leur attachement à leur Duc<sup>1</sup>.

1417. — La ville était déjà divisée en huit quartiers, chaque quartier avait son chef ou *quartenier*, qui commandait à dix *dizainiers*. Ces derniers recevaient les rapports des chefs de rue qui y demeuraient, y exerçaient la police et réunissaient les combattants à une de leurs extrémités.

Mais alors on divisa aussi en six parties les murs d'enceinte de la ville, avec chacune un chef de garde, ayant sous lui cinq dizainiers et cinquante habitants. Cette garde de cinquante hommes se renouvelait tous les jours par sixième.

1417. — De 1411 à 1417 on avait fait aux tours de ville, au lieu des archières, des fenêtres carrées pour les canons avec un anneau pour pendre les mantelets (volets) qui bouchaient ces fenêtres. Ces tours avaient des planchers, mais ni voûtes ni escaliers, on y montait par des échelles et par des trappes; au besoin on retirait les échelles, et lorsque l'ennemi y pénétrait par les portes donnant sur les murs on mettait le feu aux planchers.

1417. — On pensa dès ce moment à faire faire et à mettre en état les *Pavas* (grands boucliers ou targes) de la ville. Ils avaient 3 pieds 1/2 de hauteur, étaient faits avec des douves de poinçon avec barres clouées transversalement et recouverts de cuir, des courroies servaient à passer les bras pour s'en couvrir le dos en montant à l'assaut.

On en fit faire de nouveaux en 1428 et 1429, mais c'est à tort qu'on en a attribué l'invention à Jeanne d'Arc.

1417. — Il n'existait point alors de *Boloarts* (boulevarts), en avant des portes de ville. On y arrivait entre deux murs fermés à leur extrémité extérieure par une barrière. Il y avait ensuite le pont-levis sur le fossé en avant de la porte et de la herse.

Le gouverneur d'Orléans, P. Momay avec deux ingénieurs du duc d'Orléans visita à cette époque les fortifications de la ville et ces ingénieurs firent faire les boulevarts en avant des portes en fascines, terres et piquets, entourés de fossés dont les talus en dehors, étaient bardés de pieux pointus de six pieds de saillie horizontale, liés ensemble par des planches de bateaux. On y entraient de côté par des ponts-levis montés sur chevalets, pour les enlever au besoin.

<sup>1</sup> Lors de l'assassinat du duc d'Orléans en 1407, ils avaient témoigné toute l'indignation qu'il ressentaient d'un tel forfait et en 1412, cinq ans après, ils avaient arrêté dans leur ville un des assassins; Olivier Bourgaut qui avait eu la témérité d'y venir, et dont le supplice ordonné par le prévôt nous est connu par le détail du paiement fait à l'exécuteur des hautes-œuvres.

Copé la main au pilori	V s,	5 s.
Copé et décollé la teste	V	5
Copé les IV membres, chacun Vs.	XX	20
Pendu au lieu accoutumé	XX	20
Bruslé et ars le corps	V	5
	LVs.	parisis 55 s.

En 1428 ces boulevards furent réparés et mis en bon état, ils étaient généralement faits comme dans l'origine; mais à onze pieds de hauteur avec une banquette et des trous à canon, soit en pierre soit avec des tonneaux défoncés. La toise de soliveaux employés à ces travaux coûtait alors II s. (2 s.).

1417. — Au mois d'août dix-huit commissaires, quatre procureurs de ville, quatre notaires, quatre bourgeois, quatre sergents et deux autres individus, furent nommés pour s'assurer des *harnois militaires* dont chaque habitant devait être constamment pourvu.

L'habit militaire était la *heuque* ou jaquette, espèce de *blaude* ou *blouse* bleue, sans manche, descendant aux genoux, ceinte par une courroie de cuir, ou avec des attaches de cuir appelées *orties*; sur la poitrine étaient une croix blanche (les Anglais la portaient rouge). Un *bacinet*, ou casque léger en fer poli sans visière ni gorgerin défendait la tête. Les armes étaient les arcs, les arbalètes, les épées, les guisarmes (hache à pointe d'un côté et à tranchant en cercle de l'autre), les haches d'armes les pics et les maillets de plomb.

1417. — On fit faire alors VIII douzaines (96) frondes à bâton, les frondes en corde pendaient au bout d'un bâton qui servait à lancer les pierres ou les morceaux de fer, placés sur la *plaquette* tressée à trois ou quatre pouces de large.

1417-1418. — A la fin de 1417 le prince des Vertus, frère du duc d'Orléans vint au nom de son frère prisonnier, visiter les boulevards de la ville et au commencement de 1418 il vint de nouveau visiter les terrassements des fossés de la porte Dernier et il donna aux travailleurs XX d. (20 d.) pour se régaler de vin et d'échaudés.

1418. — On fit forger mille fer de *dondaines* ou de *matras*, espèce de forts traits pour les arbalètes d'acier.

Mars 1418. — On essaye pour la première fois, aux champs de Montpatour, les nouveaux canons et nouvelles bombardes de la ville.

Avril 1418. — On amène quatre *arnés* (charretées) de pierre de Mont-Mailart (Saint-Fiacre) pour en faire des pierres à canons (boulets).

1418. — Deux tourneurs fournissent dix mille tapons (tampons) à bombarde et des maçons livrent 422 pierres à bombarde. Elles étaient de 4 l. à 64 l. et coûtaient les grosses VI l. (6 l.) le cent, les moyennes VI l. VIII s. (6 l. 8 s.), les petits IV l. XVI s. (4 l. 16 s.)

Janvier 1419. — La ville redoutant quelque surprise avait établi un *guet* au haut de sa tour neuve ou deux procureurs de ville couchaient alternativement huit jours et étaient payés pour ce service.

Février 1419. — Outre les défenses extérieures, il y avait à l'intérieur de la ville des chaînes qui se tendaient au moyen de treuils. Le gouverneur en fait la visite, les fait réparer et employer pour cela outre les poteaux, manivelles, leviers, crochets (5204 l.) V m, CCIV l. de fer. Ces chaînes étaient placées à toutes les portes de ville et à l'entrée des rues principales : pour passer lorsqu'elles étaient tendues, il fallait les enjamber avec effort ou se courber dessous.

Mars 1419. — On se précautionne alors de cloches pour sonner les *alarmes* par un nombre de coups déterminé, correspondant avec le beffroi de la ville placé à la tour de Saint-Pierre-en-Pont et avec un autre mis récemment à la tour de Saint-Paul. Naudin Bouchard *Saintier* (fondeur de saint (*cloches*) en fit quatre, une pour le pont et trois pour les portes Parisis, Bernier et Bourgoigne.

Outre cela on mit des *guettes* (sentinelles) munies d'une trompette à Saint-Pierre-en-Pont et à Saint-Paul, sur les tours.

Mai 1419. — Premier essai devant le gouverneur et devant les procureurs de ville, d'une grande *batiste ou catapulte, ou engin, ou couillard*, placée sur le pont près du châtelet, entrée de la ville. C'était une machine dont le sac de cuir (*culeus, couillard*) contenant beaucoup de pierres et bandé à l'instar d'une scie lançait des pierres sur l'ennemi auprès des murs de la ville.

1428. — On en plaça plus tard en 1428 une autre plus grande encore à la porte Renart, elle lançait des pierres de telle grosseur que deux faisaient une charretée et que chacune pesait environ 200 l.

Avril 1419. — On fit réparer les *basses cours* des portes de ville, ces basses cours étaient les fossés secs dessous les ponts-levis, par lesquels on pouvait faire passer, au moyen de marches qui y descendaient, les soldats sans baisser les ponts ni ouvrir les portes et herses,

1419. — *Jehan Martin, Artillier* (armurier), fait et livre à la ville huit grandes arbalètes en acier, marquées aux armes de la ville, pour être placées sur divers points des murs de ville, ou elles devaient être manœuvrées par quatre hommes et lancer soit des traits de cinq à six pieds de long, soit plusieurs flèches à la fois. Ces grandes arbalètes étaient tendues par une forte corde, au moyen d'un treuil lixé en avant et d'un *tigonet*, crochet de fer; on visait au moyen d'une plaque de cuivre percée et fixée sur l'arbrier (arbre) de l'arbalète.

On appelait *Ribaudequins* des arbalètes à arcs de quinze à vingt pieds de long. Ces arcs placés sur un fut creux, lançaient des piques de dix à douze pieds de long qu'on appelait *vires* et *viretons*; on en lit faire à cette époque et l'on acheta dix mille traits non ferrés, mais empennés de plumes.

On nommait *martinets* de petites arbalètes pour lesquelles on fit forger deux mille cinq cent fers emmanchés dans du bois ammené de la forêt d'Ambert. Ces martinets servaient à armer les habitants pauvres, et les plus petits s'appelaient *quarreus*; les traits étaient *barbelés* et leurs blessures fort dange-reuses.

En outre on établit pour les placer sur les murailles cent vingt-neuf *barbecannes* ou mantelets, espèce de remparts portatifs en bois, montés sur des pieds ou sur des roulettes; ils avaient de quinze à vingt pieds de long, sur six à sept de haut, et trois à quatre pouces d'épaisseur, ils étaient percés de fentes pour tirer sur l'ennemi en étant à l'abri de ses traits.

Mai 1419. — On reçut alors de la part du dauphin (depuis Charles VII), l'ordre de démolir et de raser à l'approche de l'ennemi les faubourgs, ce qu'on n'exécuta que plus tard.

1419. — Les murs de ville n'avaient point de marches pour y monter, on se servait pour cela *deschiffres*, escaliers en bois, portatifs, bardés de planches et fermés d'une porte, on fit alors réparer ceux qui existaient et on en fit établir de nouveaux au nombre de trente et un.

1420. — On reçoit, on héberge et on fête à Orléans six mille *escots* (Écos-sais) commandés par le connétable d'Écosse Jehan Stuart. Ils allaient au secours du dauphin et étaient armés de guisarmes avec des manches de quatre à cinq pieds, ayant une hache en croissant d'un côté, une pointe très-aiguë de l'autre et au sommet une lance à deux tranchants (*bisaiguë*), ils portaient en outre des arcs et des épées.

1420. — Les murs de ville du côté de la rivière étaient sans créneaux ou parapets; on y fit alors, pour parer aux escalades, des *machicoulis* avancés pour jeter sur l'ennemi des graisses, de la poix bouillante, des pierres.



## VARIÉTÉS BIBLIOGRAPHIQUES

---

SIÈGE D'ORLÉANS DE 1429.

(SUITE <sup>1</sup>).

Octobre 1420. — La ville fait faire un bon nombre de chambres à canon et à bombardes avec leurs tuyaux servant de lumières.

Ces chambres ou boîtes, en fer ou en cuivre, contenaient la charge de poudre et étaient introduites par une porte dans les bouches à feu, dans un retrait près de la culasse.

Novembre 1420. — Les Orléanais, fort inquiets de l'ennemi, envoyèrent alors des *espies* (espions) pour savoir où étaient les Anglais, et ils apprennent que les *Godons* (Anglais) avaient alors aussi deux *espies* français dans la ville même, mais on ne put pas les découvrir.

Décembre 1420. — Le bastard d'Orléans (Dunois) passa à Orléans; il était âgé de 17 ans environ, il fut bien accueilli et on lui fit présent de gibier et de volailles.

1421. — Henri V, roi d'Angleterre, descendu en France pour s'en emparer, arrive près d'Orléans et se loge en avant des faubourg; il perd rapidement de la *dyssenterie* trois mille hommes, et est lui-même attaqué de la fistule dont il mourut ensuite; il décampe promptement et retourne en Angleterre.

1422. — On s'aperçoit que les serrures des portes de ville sont en mauvais état, on les répare et on en fait huit neuves; les clefs étaient alors confiées tous les soirs aux procureurs de ville par quartier.

20 avril 1422. — Les Orléanais envoient une députation à la Trémouille, cet indigne favori du dauphin (Charles VII), pour le prier de leur obtenir du duc de Bourgogne que leur territoire, comme appartenant au duc d'Orléans, soit respecté, La Trémouille se fait compter deux mille *escus d'or* pour cette négociation et cinq cent pour ses bijoux (peines); il les reçoit, les garde et ne fait rien de ce dont il s'était chargé.

1422. — On établit l'arsenal dans la tour de Saint-Samson.

1422. — Tous les habitants sont obligés de venir travailler aux fossés de la ville à tour de rôle, et *amendés* s'ils n'y viennent point; on les fournissait d'outils, et les amendes produisirent DC l. (500 l.)

1427. — Le gouverneur J. Marchand étant mort, il est remplacé par le sire Raoul de Gaucourt, qui réunit à cette charge celle de bailli.

1427. — Henri VI, roi d'Angleterre, rend une longue ordonnance pour le siège d'Orléans.

1427. — La ville de Montpellier envoie à celle d'Orléans, pour sa défense, quatre grandes arbalètes d'acier pesant chacune C l. (100 l.), plus cinq balles de salpêtre et de soufre pesant DCCL l. (750 l.),

<sup>1</sup> Voy. 96<sup>e</sup> *Bulletin*.

On reçoit aussi d'Auvergne et du Bourbonnais CLXXXVIII (193) *cloches* (carreaux) d'acier pour faite des arbalètes.

1428. — On travailla de nouveau activement à réparer les fossés de ville qui eurent quarante pieds de large et vingt pieds de profondeur. Tous les habitants furent appelés à ces travaux ou à payer une somme fixée, qui produisit CCC l. (300 l.); on leur fournissait des civières coûtant III à IV s. (3 à 4 s.), des brouettes et civières à roues, des pelles et des *acquis pars* (marres fendues) de II s. (2 s.) la pièce, des pics, des hottes, etc.

1428. — La partie des murs de ville qui avaient été réparés et refaits après le pillage des Normands, en 891, avait de cinq à huit pieds d'épaisseur, mais elle n'avait à son sommet ni parapets ni garde-fous. On y établit des mantelets et des garde-fous, au moyen de pièces de bois enfoncées et scellées dans les murs, et bardés de planches crénelées; on y fit encore des escaliers volans et des *barbecannes*, soit par des trous dans les mantelets, soit avec des briques étroites.

Septembre 1428. — Les Anglais, qui avaient pris Janville le 29 août, tinrent alors faire des excursions aux environs de la ville.

Septembre 1428. — Le nouveau gouverneur fit alors faire un dénombrement exact des Orléanais pouvant prendre les armes: leur nombre s'éleva à cinq milles sans les vieillards, les jeunes gens, ni les élèves de l'Université.

Il ordonna aux habitants de s'approvisionner de vivres, il rétablit les *guets* au haut des tours de Saint-Pierre-en-pont et de Saint-Paul qu'on avait négligés. Il détruisit les faubourgs et aplanit le terrain à plus de deux cents toises des murs; il garnit les environs de pieux aigus et de chausse-trapes. Enfin les habitants s'imposèrent tous à des sommes d'argent, puis ils incendièrent tous les faubourgs des Portereaux et renforcèrent le boulevard des Tourelles.

Octobre 19. — Les Anglais investissant la ville font un cimetière près de Saint-Vincent-des-Vignes (au champ carré).

21. — Le bâtard d'Orléans revenu à Orléans y fait fondre par Jehan Duisy un grand canon nommé *chien*, qui portait des boulets de la ville aux Grands-Carmes, ce qui força les Anglais de se retirer à Saint-Laurent.

21. — On établit ce jour une fabrique de poudre dans la rue des Hôteleries.

21. — On parle pour la première fois de l'adresse de Jehan Courroyer, appelé *maistre Jehan*, habile pointeur de coulevrine, établi chef des canonniers, et qui montra son talent pendant tout le siège, à l'attaque des Tourelles, puis à Jargeau.

Décembre. — Les Anglais s'étant emparés des Tourelles, tête du pont, en coupent deux arches, les Orléanais se fortifient sur le pont au boulevard de la Belle-Croix, et se barquent sur les Mottes ou îles qui coupaient le pont en deux parties.

Janvier 1429. — Les soldats recevaient alors IV l. (4 l.) par mois; on leur donnait pour habillement de guerre *des heuques*, espèces de blouses comme nous l'avons dit. Elles étaient faites *de pers* (toile) à XIVs. (14 s.) l'aune et de meilleure *pers* à XVI s. (16 s.) l'aune et de *blanchet* à XVI s. (16 s.) l'aune, pour faire des croix blanches sur la poitrine. La façon de ces heuques était de XVIII d. (18 d.) et elles étaient liées par des *orties*, espèce de ceinturon ou passans en cuir. Leur lances coûtaient VIII s. (8 s.) et les *pavas* ou boucliers V s. (5 s.).

Enfin les coulevriniers étaient payés de VIII à IX l. (8 à 9 l.) par mois.

1429. — Outre les armes dont chaque bourgeois devait être fourni, comme

nous l'avons dit, il y avait, accrochés dans chaque corps de garde, des *bacinets* en fer bien poli pour faire le *guet*.

Pour les officiers, il y avait des *bacinets à cumail* qui coûtaient CIV s. (104 s.) et enfin des salades de Milan pour les arbalétriers, coûtant XL s. (40 s.)

1429. Dès l'année 1419, on avait formé à Orléans une compagnie d'archers se servant d'arcs, pour lesquels on fit faire sept cent petits traits, et une compagnie d'arbalétriers pour qui on avait acheté CXVIII l. VIII s. (118 l. 8 s.) huit mille sept cent cinquante cinq fers d'arbalète. Les petites flèches étaient empennées avec du parchemin collé avec une cire particulière.

Acheté XXIV d. (24 d.) de flèches à arc, empennées de parchemin à cire et ferrées,

Les traits étaient empennés avec de la peau placée dans le bois fendu et relié. Ce bois était de frêne et venait de la forêt du Briou près de Beaugency.

Outre cela on eut des traits appelés *carreaux*, dont le fer était en pointe quadrangulaire, et de petites et grosses vires, dont le fer était profondément barbelé, enfin des *dondaines*, traits encore plus gros.

Les Anglais se servaient des mêmes traits; car à la prise du fort Saint-Loup, on trouva huit douzaines de flèches, quatre caisses de traits, et douze douzaines de traits à arbalète, qu'on racheta aux soldats qui les avaient pillés; on trouva aussi cent vingt fusées incendiaires et l'on ramassa plus de deux mille traits.

Janvier, 1<sup>er</sup>. 1429. — Une batterie de canons qui était sur le pont abattit ce jour-là le toit des Tourelles qui *cheut* sur les Anglais.

Février, 21. — Les Orléannais font faire des bassins à laver en cuivre et des *acarres* (équerres) pour voir, par le frémissement de l'eau de ces bassins placés sur les remparts, si l'ennemi ne minait point; on s'en était déjà servi lors de l'attaque des Tourelles par les Anglais.

Mars, 25. — Distribution de vin et de blé à la garnison.

Aux Écossais	3 tonneaux 1/2 de vin <sup>1</sup> ,	3 muids 1/2 de blé pour	560 hommes
Cie Grasville	4 — 1/2 —	1 1/2 —	240 —
Madre	4 traversin de vin,	5 mines pour	160 —
Chailly	1 tonneau 1/2	1 muid 1/2 —	180 —
Termes	4 traversin —	5 mines pour	80 —
Guity	4 — —	8 —	80 —
Coaraze	1 — —	5 —	80 —
Thiaude	4 tonneau 1/2	1 muid 1/2 —	260 —
Cernay	4 traversin	6 mines —	240 —
Xaintrailles	4 tonneau —	10 — —	160 —
St-Sevère	2 — —	2 muids —	320 —
Villars	1 — —	1 muid 1/2	240 —
TOTAL			2600 hommes

Il y avait donc alors à Orléans 2,600 hommes de garnison.

Avril, 2. — On paya III l. II d. (3 l. 2 d.), pour XVII journées de charpentiers.

<sup>1</sup> Le tonneau était de 4 traversins ou poinçons de 210 pintes d'Orléans.

La futaille ou le quart était de 105 pintes.

Le muid de blé était de 12 mines de 50 l. pesants.

qui ont mis à point tes *affûts roulans des canons et les ont mis en place sur les remparts.*

17. — On avait envoyé des députés au duc de Bourgogne pour qu'il fit lever le siège. Ces députés étaient revenus avec une trompette et un seigneur de la cour du duc pour rappeler les troupes de Bourgogne, Champagne et Picardie; du siège d'Orléans. Ces deux personnages furent bien accueillis.

On donne au seigneur 4 écus d'or valant 8 l. 16s. ; au trompette 20 salus d'or (sous) vidant 58 l. Ils furent en outre reçus et régalez en l'hôtel de ville et leur bonne *chair* coûta 22 s, parisis.

L'écu d'or *nouvel* valait. 48 l.

L'écu d'or *vieux* valait. 621.

Le salus d'or valait. 58 l.

Avril. 24 — Jeanne d'Arc passa à Chinon une revue de 7,000 hommes.

Avril, 26 — Jeanne d'Arc arrive à Chécy par la Sologne, passe la Loire avec Dunois venu au-devant d'elle. Elle aborde à Chécy dans une *nef* (bateau) avec 200 lances faisant 1200 hommes.

Avril, 29. 1429. — Jeanne d'Arc entre à Orléans sur les 8 heures du soir.

Mai, 1<sup>er</sup> — Jacquet le Prêtre garde de la Prévôté, présente à Jeanne d'Arc, chez son hôte le trésorier Bouchier, au nom de la ville, VII pintes de vin à VI deniers (6 d.) la pinte.

3. — Arrivent à Orléans et entrent des combattants de Montargis, Gien, Château-Renart ; du Gâtinais et de Châteaudun.

3. — Le Procureur de ville, Raoulet de Bécourt, présente à Jeanne d'Arc, de la part de la ville, une alouse (alose).

4. — Le fort de Saint Loup est attaqué avec 1500 hommes; on l'emporte d'assaut, il est pillé: on y fait 40 prisonniers anglais, sauvés par Jeanne d'Arc. On en avait tué 114 et brûlé dans le clocher plus de 80, en tout 234; on y trouve des flèches, des traits, des fusées.

5. — On prépare pour l'attaque du fort des Tourelles :

98 livres 1/2 d'huile d'olive;

89 1/2 de poix noire;

32 l. de soufre;

10 l. de poudre à canon;

15 l. de résine et oing,

pour jeter sur tes taudis de fagots et pour engraisser les drapiaux à mettre le feu aux Tourelles.

7. — L'attaque des alentours du fort des Tourelles est faite par 3,000 hommes. On fit plus de 600 prisonniers et on tua plus de 1,000 Anglais; enfin on délivra plus de 200 prisonniers français.

Pour les troupes qui restèrent à observer les alentours du fort des Tourelles, on leur donna :

VII douzaines (78) pains grands et petits;

V tonneaux de vin (10 pinceaux) ;

VIII pourceaux;

IV douzaines de *tasses de Beauvais*.

Mai. 7. — On avait acheté et fait préparer pour l'assaut des tourelles *ung chalan* (bateau) pour le faire couler sous le pont de ce fort. Il était rempli de matières combustibles pour brûler ce pont et le faire crouler, ce qui réussit. Il y avait dedans des fagots engraisés d'huile, d'oing, de résine, et 10 l. de poudre à canon. Ce bateau était couvert d'une toile et ne lit son effet que sous le pont au moyen de fusées qu'on lança dessus. C'est ce qui occasionna la mort des Anglais qui furent alors noyés *en grand nombre*.

7. — On s'était aussi précautionné d'échelles d'escalade simples et doubles,

dont un des côtés, appliqué droit à la muraille, empêchait de renverser le côté incliné.

7. — La ville possédait, lors du siège et de l'attaque des Tourelles, plus de 100 pièces d'artillerie.

Elle avait de grosses bombardes et de gros canons pour *ainsi dire immuables*; mais aussi elle possédait des canons pesant 57 livres seulement, avec chambres de 9 pieds. Il y avait encore des canons portatifs appelés *veuglaires*, et de petits canons et coulevrines montés sur des affûts de bois creusés, fixes et à roulettes. La charge de ces petites pièces était de 2 onces de poudre avec 4 onces de balles de plomb; elle se faisait avec un *pilon*, forte baguette de fer. On introduisait une pointe de fer par la lumière pour y mettre de la poudré ou une mèche. Le pointage se faisait au moyen de coins ou calles de bois placées sous l'affût.

Toute cette artillerie, avant le siège, d'après le relevé des comptes de ville et monstres, formait 75 bouches à feu; pendant le siège et dès avant l'arrivée de Jeanne d'Arc, on en avait fait plus de 30; ce qui donnait un total de 105 bouches à feu servies par environ 40 artilleurs et coulevriniers. Une des plus grosses bombardes de cuivre fondues à Orléans s'appelait la Longue. Elle pesait 373 liv. avec ses deux chambres. Elle avait été faite par le fondeur de cloches Naudin Bouchard et avait coûté LXXXV liv. VII s. II d. (85 l. 7 s. 2 d.), et il en avait fondu 4 autres de 267 liv. chacune.

En 1428, Duisy, autre fondeur, avait fait, par ordre de Dunois, le 21 octobre un canon dont nous avons parlé déjà. Il pesait 463 liv. 1/2 et coûtait XXII liv. III s. VIII d. (22 l. 3 s. 8 d.). Ce même fondeur fit aussi pour la ville une énorme bombarde qui lançait des boulets de pierre de 120 liv; et d'un pied de diamètre. Enfin il en fondit encore d'autres.

Ces grosses bombardes étaient montées sur des plates-formes à 4 roues sur lesquelles étaient maintenus leurs affûts, formés de pièces de bois. Les gros canons, montés sur des affûts fixes ou à roues, y étaient attachés comme les bombardes, et par des cercles de fer, et on les pointait à l'aide de coins enfoncés à la main ou au maillet.

Ces pièces s'ouvraient près de la culasse par une porte à charnière, et on introduisait par là dans l'âme de la pièce, qui était à cet effet plus large que le canon, une boîte en fer ou en cuivre pleine de la charge de poudre et ayant à sa partie supérieure un tuyau de fer-blanc servant de lumière et excédant la porte par un trou. Ces portes étaient cerclées et filées par un fléau de fer passant dans deux forts crochets fondus avec la pièce. Par-dessus cette charge de poudre on enfonçait un tampon de bourre de paille ou d'herbe, puis le boulet et un tampon de bois.

Tous ces canons et bombardes françaises et anglaises portaient à peine à 350 toises.

Pendant le siège, et peu de temps avant l'arrivée de Jeanne d'Arc, le fondeur Bouchard avait fait à ses frais un canon de plus longue portée qui atteignait les Anglais de l'autre côté de la Loire, à environ 700 toises. Il le vendit ensuite à la ville en 1435 pour son poids de cuivre.

Lors de l'attaque des tourelles par les Français, la plus forte bombarde<sup>1</sup> était placée sur le pont. Elle pesait, avec son affût, CXX milliers (120 m.); elle y fut traînée par 22 chevaux et elle jetait des pierres de 164 liv. Les Orléanais possédaient encore un fort canon venu de Montargis, et un autre appelé le Riffart.

7. — Pour l'attaque du fort des Tourelles, on fit faire par Jehan Martin,

(1) Ces bombardes ressemblaient à nos mortiers actuels.

artillier, 2 douzaines de fusées incendiaires *baillées* à Jehan le coulevrinier pour faire *ardre* le pont des Tourelles. Ces fusées étaient enveloppées de peau de mouton.

Un charron avait fourni 22 grandes lances ; des *fèvres* (serruriers) avaient fait des crocs et des pinces de 27 liv. pour ébranler et arracher les pieux des palissades. Enfin on paya au bâtard d'Orléans D liv. (500 l. tournois) pour 14,000 traits qu'il avait fait venir de Blois.

8. — Le fort des Tourelles était défendu par 1200 hommes commandés par Glacidas. On se battit 14 heures. Les Français furent repoussés 4 fois, et toujours ramenés par Jeanne d'Arc, ils donnèrent un cinquième assaut ; 600 Anglais furent tués, 200 et Glacidas, leur chef, se noyèrent, et Jeanne d'Arc fut blessée au-dessus du sein gauche, entre le cou et l'épaule, par une flèche. Après la prise du fort on distribua de l'argent aux soldats blessés, et on les fit panser et *appareiller* aux frais de la ville par Curogier et J. Pichoré, barbiers.

8. — A cette époque, la garnison d'Orléans s'élevait de 6 à 7,000 hommes, sans compter au moins 5,000 habitants armés, en tout 11 à 12,000 combattants.

8. — Après les actions de grâces rendues à Dieu et la procession, on donna à Jeanne d'Arc et on paya pour elle :

A J. Compaing 1/2 aulne de *vers* [étoffe pour faire les orties (ornemens)]; des *robes de la Pucelle Jehanne*, le jour du *lievement* du siège. VI sous parisis (6 s.); A J. Morchoasne, un tonneau de vin ;

A Lebrun, sellier, pour l'*achapt d'un bast à bahu* (espèce de selle), et pour un bahust (coffre) couvert de cuir à clous de cuivre, serrure, courroies, sangles; pour touailles (toile) pour le garnir par dedans, avec couverture; pour donner à Jehanne la Pucelle ; pour le tout, payé LXXVI s. parisis (3 l. 16 s.);

A J. Morchoasne, pour argent baillé pour l'achat de VI chapons, IX perdrix, XII congnins (lapins) et un fesan (faisan) présentés à Jehanne la Pucelle. pour le tout VII. XII s. III d. parisis (6 l. 12 s. 3 d.).

On donna aussi à M<sup>r</sup> le bastard d'Orléans *ung Luz ung Bar* (poissons) 200 mestiers d'oublies (espèces de minces galettes). On lui compta MMCCCC liv. parisis (environ 3,000 tournois), à 20 l. tournois le marc d'argent, que tous les habitants d'Orléans *cotisés* fournirent pour être distribués aux capitaines étant au siège.

Mai 9. — Les Anglais abandonnèrent précipitamment le siège, ayant perdu en tout 5 à 6,000 hommes, de l'artillerie, des munitions, et dépensé beaucoup d'argent; car leur dépense peut être évaluée à 1333 l. par jour ou 40,000 l. par mois. Ainsi, pendant 7 mois, ils ont dû dépenser 280,000 liv., sans les munitions.

Les Anglais, dont les divers auteurs ont porté le nombre au siège d'Orléans à 23,000, ce qui est exagéré, et à 10,000 hommes selon les auteurs français, ont pu avoir ce nombre de 10,000 hommes avant la retraite des Bourguignons. Mais ensuite ils n'eurent pas plus de 8 à 9,000 hommes. Les calculs les plus rigoureux démontrent qu'après la retraite des soldats du duc de Bourgogne, du 17 au 18 avril enfin, ils n'avaient plus que 6,000 combattants au plus ; ils perdirent alors de 1,500 à 2,000 hommes, leur retraite ne s'effectua qu'avec 4,000 hommes environ, et c'est le chiffre de tous les auteurs <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> En calculant le nombre d'hommes de l'armée anglaise et de Bourgogne, lorsqu'elles s'emparèrent du fort des Tourelles, elle comptait huit

Les auteurs qui se sont occupés du siège d'Orléans ont tous témoigné leur étonnement de ce que les Anglais n'eussent point bloqué Orléans rigoureusement, et de ce qu'ils avaient laissé entre leur fort de Saint-Pouair et celui de Saint-Loup plus d'une lieue à découvert, par laquelle les habitans pouvaient se ravitailler, ce qui eut constamment lieu <sup>1</sup>.

Cette lacune ne fut point l'effet de leur négligence, mais de leur impuissance. Le nombre de leurs troupes n'ayant été d'abord que de 8,500 hommes et ayant à peine atteint 10,000 hommes, il ne leur fut pas possible d'établir une bastille (fort retranché) entre Saint-Loup et Saint-Pouair. C'est par erreur évidente que, tout récemment<sup>2</sup>, on a cru avoir trouvé les restes d'une de ces bastilles au champ de l'Hermitage de Fleury-aux-Choux, dans des terrassements d'un petit camp retranché connu depuis longtemps.

En les désignant comme une bastille anglaise destinée à garnir l'espace laissé entre Saint-Loup et Saint-Pouair, on ne s'est point suffisamment rendu compte que le lieu de l'Hermitage étant plus éloigné de Saint-Pouair ou de Saint-Loup que ces deux points ne sont distants l'un de l'autre, cette prétendue bastille de Fleury aurait laissé tout autant de terrain à découvert et tout autant de facilité à ravitailler la ville que si les choses étaient comme l'indique le journal du siège, relation minutieuse, écrite sur les lieux, jour par jour et évidemment pendant le siège, quoi qu'on en veuille dire.

D'ailleurs il est de toute évidence que ces traces d'un petit camp retranché sont bien plus récentes que le siège de 1429 et sont l'œuvre du poste avancé de l'armée du prince de Condé et de l'Amiral, lorsque, en 1562, voulant protéger Orléans sans y être bloqués par l'armée royale venant de Paris, ils sortirent de la ville avec leurs troupes et vinrent se poster et se *retrancher* entre Orléans et la forêt <sup>3</sup>.

Il ne reste réellement à Orléans d'autre trace certaine du siège de 1429 que des fortifications plus anciennes, romaines ou gallo-romaines, bien intéressantes comme type de fortifications de cette époque, et qui ont incontestablement servi à la défense de la tête de l'ancien pont où était le fort des Tourelles.

Ces restes forment aujourd'hui la cave d'une maison située tout auprès de la Croix de la Pucelle, au Portereau, parce qu'elles ont été enfouies par

mille cinq cents combattants ; elle reçut depuis de douze à quinze cents hommes au plus, soit donc dix mille.

Les Anglais avaient perdu cinq cents hommes aux Tourelles, restait neuf mille cinq cents ; l'armée bourguignonne en se retirant leur enleva deux mille hommes, il leur en resta sept mille cinq cents, ils perdirent ensuite de douze à quinze cents hommes, il ne leur en restait donc que cinq mille quatre cents à six mille lors de la reprise des Tourelles par les Français ; ils y perdirent de quinze cents à deux mille hommes ; ils se retirèrent avec quatre mille hommes au plus.

<sup>1</sup> Voir le journal du siège, notamment au 16, au 27 avril, au 4 mai, etc...

<sup>2</sup> Voir le t. IV des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, et mon Examen des Mémoires de M. B... de M.... adressé en 1858 la Société des antiquaires de France,

<sup>3</sup> L'amiral de Coligny et le prince de Condé, s'étant réunis à Orléans et ne voulant point s'y laisser bloquer, disent divers auteurs, sortirent pour tenir la campagne et avec trois mille chevaux et sept mille hommes : de pied, campèrent vers la Beauce, près de la ville « et dit Davila, bien compétent à ce sujet, se retranchèrent de telle sorte dans leurs quartiers que toutes les advenues du grand chemin (de Paris) en étaient coupées, tant pour empêcher les catholiques de sortir que pour fournir une plus facile entrée aux convois qui leur venoient des lieux d'alentour. »

le remblai de la tête et culée du nouveau pont, ce qui les a préservés de destruction<sup>1</sup>.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI.

Orléans, 25 octobre 1859.

*(La fin au prochain numéro).*

## SIÈGE D'ORLÉANS DE 1429.

(SUITE <sup>1</sup>).

Nous ajouterons comme complément de ces dépenses, faites pour le siège d'Orléans, celles faites par les Orléanais pour Jeanne d'Arc, personnellement, pour sa famille et pour ses monuments <sup>2</sup>.

Après son entrée à Orléans, le 29 avril 1429, à 8 heures du soir, avec 200 lances qui avaient été précédées d'autres troupes, et après s'être rendue à la cathédrale de Sainte-Croix, elle fut logée chez M. Jacques Bouchier, trésorier du duc d'Orléans, où un grand repas avait été préparé; mais elle ne prit que du vin mêlé de moitié d'eau et 5 à 6 soupes (morceaux) de pain dans une tasse d'argent; puis elle alla se coucher avec la fille de son hôte, sur le même *couessin* (lit). Le lendemain et jours suivants on lui donna ;

1° Demi muy d'avoine, payé à Jehan Vallent 108 s. paris.

2° VII pintes de vin, le 1<sup>er</sup> de may, payées à Jacquet le Prestre à VI d. la pinte (3 s. 6 d.),

3° Le 3 mai, Raoulet de Bécourt lut offrit une alose (dont nous avons déjà parlé) qui coûta 20 s.

4° On paya à Jehan le Camus pour don à 3 compagnons qui étaient venus trouver Jeanne d'Arc (probablement ses frères, etc..) et n'avaient de quoi *mangier* (4 s.).

5° Le 8 mai, jour de la levée du siège, on donna à Jeanne d'Arc, *demye aulne de vers achactée a Jacquet Compaing* pour faire les orties de ses robes ce qui coûta XXXV s, et non pas 6 l. comme nous l'avons dit (35 s.). Ces orties, garnitures ou bordures de robe faisaient partie de la livrée du duc d'Orléans et avaient quelque ressemblance avec des feuilles d'orties.

6° Le même jour on paya pour elle à J. Morchoasne un tonneau de vin tiré à *clert* et coûtant VI s. (6 s.).

7° On paya à Guyot le Brun, sellier, *ung bast à bahu et ung bahu, serreuse, courroies, sangle et touaille* (toiles), pour garnir le dedans, sans la couverture. LXXVI s. (76 s.)

C'était une selle d'une forme particulière et un coffre à serrure, clous de cuivre, etc., donnés à Jeanne d'Arc, comme nous l'avons dit.

8° On lui offrit aussi 6 chapons, 9 perdrix, 12 *cougnins* (lapins) et *ung fesan* (faisan) payés par J. Morchoasne (6 l. 12 s. 3 d.)»

9° La ville compta à Jehan Rilles, pour la dépense faite en son hôtel pour les chevaux de J. la Pucelle, XX (20 l.), mais cette dépense paraît avoir été faite, tant pour ses 3 chevaux que pour son aumonier, son écuyer et son page, pendant 40 jours.

En outre on paya :

<sup>1</sup> Voy. 96<sup>e</sup> et 98<sup>e</sup> *Bulletins*.

<sup>2</sup> Nous sommes obligé de répéter ici quelques articles relatifs à Jeanne d'Arc, déjà énoncés, mais rectifiés ou complétés ici.

10° A Thévenon Villedart, pour la dépense des frères de Jeanne d'Arc en son hôtel (6 l. 8 s.).

11° A Jehan Morchoasne, pour argent baillé auxdits frères pour *don à eulx fait trois écus d'or qui ont couté chacun LXIV s.* (64 s.) tournois valant IX l. XII s. parisis (9 l. 12 s.).

12° A Jehan, frère de la Pucelle pour *don* à lui fait par la ville pour lui ayder à *vivre* et soutenir son *estat*. XL l. parisis (40 l.).

13° Payé à Charlot le Long, pour trois paires de *houzeaux* et trois paires de *soullers* (souliers) *deubz a luy* pour les frères de la Pucelle, LXXII s. parisis (72 s.).

14° En 1440, la ville fit à la mère de Jeanne d'Arc qui était venue habiter Orléans, une pension de 48 s. parisis ou 60 s. tournois par mois, et la plaça chez un habitant, où elle paya en outre le médecin, la garde et les médicaments lorsqu'elle fut malade, et en 1458 on paya 60 s. tournois à messire Pierre Dulys, chevalier, frère de feu Jehanne la Pucelle, pour don que la ville faisait chacun mois, à feu Ysabeau, leur mère, pour lui ayder à vivre ; et pour le mois de novembre dernier passé auquel mois elle trépassa le 28<sup>e</sup> jour, pour laquelle cause la dicte somme a esté ordonnée estre baillée audit messire Pierre son fils, pour faire du bien pour l'âme d'elle et pour accomplir son *testament*.

15° En 1439, par conséquent du vivant de la mère de Jeanne d'Arc, vint à Orléans, conduite par ses fils, une fausse Jeanne d'Arc, qui est connue sous le nom de dame des Armoises : qui y fut bien accueillie et reçut aussi ainsi que les frères de Jeanne d'Arc des présents de la ville. (Voir notre notice sur les fausses Jeanne d'Arc, publiée dans les Mémoires de la Société académique d'Orléans, 1858.)

16° En 1457, la ville d'Orléans fit encore des présents au fils de Pierre Dulys, à l'occasion de son mariage.

17° Vers l'année 1458, ou même plus tôt, les habitants d'Orléans, personnellement et seuls, firent les frais d'élever un monument en bronze en l'honneur de J. d'Arc sur leur pont. C'est à tort qu'on a écrit que Charles VII et le duc d'Orléans contribuèrent à cette érection de leurs deniers ; ni les comptes du roi, ni ceux du duc d'Orléans, ni même ceux si minutieux de la ville d'Orléans ne contiennent aucune dépense pour ce monument. Il est donc de toute évidence que les frais en furent faits par les dons partiels et volontaires des habitants, ce qui est confirmé par la note d'un vieux registre d'une vieille famille orléanaise, anoblie par Charles VII, et qui, en 1459, aurait donné pour un fondeur, nommé Duisy, 10 l. parisis et 4 tasses d'argent pesant 2 marcs et demi. On a toujours regardé la figure du prince sur ce monument, comme étant celle de Charles VII ; mais, d'après les ornements de la couronne, il est plus probable que c'était celle du duc d'Orléans. Ce monument, mutilé lors des guerres de religion, fut rétabli en 1572, toujours aux frais particuliers des habitants, et la même famille y aurait encore contribué en faveur du fondeur Lescot.

Néanmoins, le roi Charles VII, le duc d'Orléans Charles et Louis XI ré-

compensèrent aussi la famille de J. d'Arc de son dévouement, et lui donnèrent entre autres choses, outre son anoblissement des deux sexes :

En 1454, une pension du roi de six vingt et une livres par an, payée à messire Pierre du Lys, frère de la Pucelle. Et la même pension payée à Jehan du Lys, frère de la Pucelle, escuyer bailly de Vermandois et capitaine de chambre.

En 1463, le 11 juin, le duc d'Orléans ordonna de payer à Pierre du Lys, sur les deniers des ventes de bois de ses forêts, 10 l. tournois dont la quit-tance porte 8 l. parisis.

Il donna aussi, aux frères de la Pucelle, quelques terres, notamment l'île aux Bœufs, dans la Loire.

Louis XI donna à Jehan du Lys, en dédommagement de la capitainerie de Vaucouleurs, promise au duc de Calabre, 25 l. parisis.

En 1789, il ne restait plus à Orléans, comme souvenir matériel de la présence de Jeanne d'Arc dans ses murs, qu'un chapeau laissé par elle chez son hôte, et un cabinet construit de 1586 à 1589 avec luxe, sur l'emplacement de la chambre qu'avait habitée J. d'Arc, par la même famille Colas, qui avait contribué au monument de J. d'Arc. Ce pavillon remarquable existe toujours dans une maison appelée l'Annonciade, rue du Tabour.

Quant au chapeau, Paul Metezeau, prêtre de l'*Oratoire de Jésus*, qui en avait hérité, ainsi qu'il l'établit dans un acte du 22 avril 1631, en avait fait don par le même acte, minutieusement détaillé, à la maison de l'Oratoire d'Orléans.

En 1792, les Oratoriens croyant le sauver de la destruction l'avaient confié à madame de Saint-Hilaire, mère du botaniste de ce nom, mais des forcenés l'ayant appris la forcèrent bientôt à le leur livrer, et ils le brûlèrent avec sa boîte, M. Langlet Dufrenoy en a donné une description qui n'est pas tout à fait conforme à celle que nous avons recueillie des notes de M. Deloyne, qui l'avait vu en dernier lieu ; suivant lui, il était conservé dans une boîte de sapin; il était en feutre gris à grands rebords, mais retroussé par devant, et le rebord attaché par une fleur de lis en cuivre doré et fort allongée ; le feutre était fort endommagé par les insectes; au sommet était une fleur de lis en cuivre doré, de laquelle descendaient des spirales (filigranes) en cuivre doré, assez nombreux et terminés par des fleurs de lis pendant sur les bords du chapeau, la coiffe était en toile bleue.

VERGNAUD-ROMAGNÉSI.